



Vendredi 11 Février 2022

Le point de vue de l'ADHF-F

La multitude de solutions et la combinaison de celles-ci sont l'enjeu.

- Des solutions d'assainissement in situ sont donc envisageables. Quelles soient embarquées, flottantes, ou à terre.
- La différenciation et donc la séparation des types d'eaux usées doit être considérée. Elle peuvent en effet être traitées et même valorisées de manières distinctes.
- L'effet de dilution ne peut être écarté, il permet en outre de définir la distance nécessaire entre un bateau logement et zone à enjeu particulier à son aval.
- Les solutions embarquées permettent aux bateaux navigant d'assurer leur assainissement en navigation (ce qui n'est pas une obligation puisque pour les naviguants c'est bien leur COT qui leur impose l'assainissement et non l'ESTRIN)

Le stationnement du bateau

Nous pouvons déterminer quatre grands types de stationnement des bateaux logements

- Stationnement en rivière avec réseau de collecte au droit du bateau existant ou en projet.
- Stationnement en rivière sans possibilité de raccordement à un réseau de collecte.
- Stationnement en canal avec ou sans réseau de collecte.
- Stationnement en port privé équipé de système de collecte, généralement pas aspiration sous vide.

Les enjeux existants ou à venir à l'aval du bateau

Deux grands types d'enjeux déterminent l'abattement bactériologique

- La qualité d'une eau de baignade est un enjeu particulier. C'est d'ailleurs celui-ci avec les JOP et les baignades en héritage qui ont accéléré ces études sur l'assainissement des bateaux que nous souhaitons depuis bien longtemps.
- La qualité d'une eau pour pompage pour potabilisation.

Ces types d'enjeux nécessitent un abattement bactériologique important que les stations (STEP, mini STEP ou autre ANC) n'atteignent pas de base.

S'impose alors en sortie un traitement supplémentaire par UV (la lampe UV Led d'UVOJI qui équipe la barge de Port Marly a été développée spécifiquement pour répondre au besoin) ou par ajout d'acide.

L'usage de toilettes sèches résout le problème bactériologique issu des fèces.

Les solutions ou combinaisons de solutions

Chaque bateau est unique

- Le relevage au réseau. Idéalement lorsque celui-ci est séparatif et limite les risques de surcharge et donc de refoulement vers le bateau.
- Les mini STEP embarquées ou flottantes
- La phyto épuration embarqué, flottante ou à terre avec relevage (ANC)
- Toilettes sèche + mini STEP pour les eaux grises

Les toilettes sèches sont bien entendu combinables avec toutes les autres solutions et permettent une économie de 25 à 40% de consommation d'eau et donc de son traitement une fois usée. De plus les systèmes à séparation (urine/fèces) actuels permettent d'assurer aucun contact des fèces avec les urines. Compte tenu de la dilution il pourrait être envisageable de rejeter directement les urines à la rivière. Cependant si la collecte urines et fèces pour valorisation pouvait être mise en place cela devient beaucoup plus vertueux.

Les problématiques que soulèvent ces solutions

- Risques potentiels du relevage en cas de surcharge des réseaux, problèmes de raccordement (gel, boues, longueur de tuyau...). Manque de retour d'expérience.
- Beaucoup de mini STEP et autre ANC sont normalisés CE et les fabricants sont fébriles face à une normalisation NF compte tenu de l'importance limitée du marché.
- Phyto à terre:emprise sur le domaine et normalisation compte tenu de la proximité de la rivière
- Mise en place de filières de collecte et de valorisation de toilettes sèches avec ou sans séparation.
- Acceptation de compostage a terre au droit du bateau (quelle technique de compostage utilisée, type de bac...).
- Contrôle des installations. Celles flottantes à l'extérieur du bateau pourraient être prises en charge par les SIA
- Emprise des installations flottantes, composts à terre ou phyto à terre : intégration dans la COT sans coût supplémentaire ?

Conclusion

- Comme déjà évoqué l'ADHF-F restera pro-active pour l'accompagnement des bateaux à leur assainissement.
- Définir pour chaque zone à enjeu la distance amont nécessitant un fort abattement bactériologique
- Il revient aux autorités compétentes, en concertation avec l'ADHF-F et les associations locales de statuer sur chaque cas ou groupe de cas.
- Il faut faciliter l'acceptation/normalisation des solutions et de leur contrôle.

Compte tenu de la faible pollution des bateaux logements au regard des autres grands types de pollutions (STEP, mauvais raccordements, orages) et des efforts que nous faisons depuis 15 ans maintenant pour faire avancer le sujet, l'habitat fluvial ne pourra en aucun cas être pointé du doigt dans le cas où la qualité baignade ne serait pas atteinte autant pour les JOP que pour toutes les zones de baignades envisagées sur l'ensemble du territoire.

Nous remercions tout particulièrement **l'Agence de l'Eau Seine Normandie** pour son accompagnement financier sur cette étude et pour le soutien financier qu'elle apportera aux bateaux pour s'équiper.

Merci pour votre présence et votre attention.



FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'HABITAT FLUVIAL



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



eau
seine
NORMANDIE
Agence de l'eau
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

